
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MARS 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Antoine-Jean-Joseph Fain.

MESSIEURS,

Le 13 décembre 1841 le sieur Fain, pharmacien à Huy, a formé une demande en naturalisation ordinaire.

Il a vu le jour à Lyon (France), le 21 mai 1807; il avait à peine cinq ans, lorsque ses parents se rendirent avec lui en Belgique et se fixèrent à Liège, et depuis cette époque il n'a cessé d'habiter ce pays.

Le pétitionnaire a fait ses études à l'université de Liège; il y a concouru au tirage de la milice et satisfait ensuite aux lois sur la garde civique.

Il a épousé une demoiselle de Huy, et il a été admis pendant plusieurs années à l'exercice des droits politiques.

Les renseignements recueillis établissant que l'impétrant tient une conduite à l'abri de tout reproche, les autorités consultées estiment que sa demande peut être favorablement accueillie.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.